

PROJET
PÉDAGOGIQUE
DU
TEMPS
D'ACTIVITÉS
PERISCOLAIRES



Années 2014 à 2017
ÉCOLE DE L'IESLÉ

SOMMAIRE

1. FONCTIONNEMENT DU TAP

- 1.1. Descriptif
- 1.2. Journée type
- 1.3. L'encadrement
- 1.4. Le rôle de la coordinatrice
- 1.5. Le rôle de l'animateur
- 1.6. Le rôle spécifique des encadrants
- 1.7. Le rôle des intervenants/bénévoles

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

3. MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 3.1. Les locaux
- 3.2. Descriptif des activités

4. EVALUATION

INTRODUCTION

Le projet pédagogique s'inscrit comme un moyen par rapport au projet éducatif. C'est l'ensemble des éléments que l'équipe d'animation va mettre en œuvre pour satisfaire au projet éducatif.

Il s'enrichit au fur et à mesure des expériences pratiques, des renseignements et des enseignements qu'apporte l'action.

Ainsi, un projet pédagogique est adaptable et évolutif à court terme.

Il est valable pour les 3 années du projet éducatif et territorial.

1. FONCTIONNEMENT DU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE appelé «TAP»

1.1. Descriptif :

Le TAP a pour mission de recevoir les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés à l'école de Liesle et qui ont été inscrits à cet accueil auprès de la mairie.

Sur une semaine type, le TAP se déroule de 15h à 16h30 les mardis et vendredis.

Cet accueil permet aux enfants de partager des activités après la classe.

Par le côté ludique, les différentes activités favorisent l'épanouissement des enfants.

Ils sont une continuité à la socialisation de l'enfant et à la quête des découvertes et des apprentissages.

Durant l'accueil, le taux d'encadrement est de :

- 1 adulte pour 18 mineurs en primaire
- 1 adulte pour 14 mineurs en maternelle

L'effectif des enfants varie en fonction du nombre d'inscription soit environ 30 enfants. Les intervenants extérieurs ou bénévoles ponctuels ne sont pas inclus dans le quota d'encadrement.

1.2. Journée type:

Le TAP se déroule les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30.

A chaque début de TAP, une récréation a lieu de 15h à 15h15.

Puis les enfants commencent leurs activités jusqu'à 16h25 et ils procèdent au rangement de celles-ci avant de sortir du TAP.

Les groupes d'enfants sont organisés en fonction de l'âge de l'enfant.



1.3. L'encadrement :

L'équipe d'animation est composée :

- D'une coordinatrice
- D'un ou plusieurs animateurs selon le nombre d'inscriptions.

La coordinatrice est une employée communale qui à l'heure actuelle, est en cours de validation de son diplôme BAFD (Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur).

1.4. Le rôle de la coordinatrice :

Le rôle de la coordinatrice est de diriger l'équipe d'animation, mission essentielle au bon fonctionnement des ateliers. Elle est également la garante de la sécurité physique et morale des enfants ainsi que de l'équipe d'encadrement.

La coordinatrice doit veiller au bon fonctionnement de la structure en mettant en place des temps de réunion avec son équipe afin d'échanger, dialoguer, informer, évaluer et résoudre les difficultés rencontrées ainsi que d'établir en commun le projet d'animation de façon qu'il soit en cohérence avec le projet pédagogique.

Elle établit un programme d'activités avec l'équipe d'animation.

Elle établit la liste des enfants par groupe.

Il s'agit aussi, pour la coordinatrice, d'être présente sur le terrain pour avoir un contact direct avec les parents, les animateurs et les enfants.

En cohérence avec le PEDT, elle doit être présente aux temps de réunion d'évaluation, de bilan ou de fonctionnement. Les premières réunions sont prévues après 2 périodes pour la première année et en fin d'année pour les 3 années.

Avec la mairie :

- Elle doit avoir une démarche d'information et de transmission sur les différents problèmes rencontrés.
- Des réunions régulières pour évaluer les activités en cours, les animateurs, les points positifs et négatifs, faire le point sur le matériel et autre demande.

Sur chaque première séance de chaque période, elle rédige avec les enfants la charte des TAP et prend le temps d'expliquer aux enfants le programme des activités organisées sur la période.

A la fin de 2 premières périodes qui sont une phase test, elle prend un temps d'échange avec les enfants afin de réajuster si nécessaire et de dresser un bilan.

Elle prend en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur.



1.5. Le rôle de l'animateur

L'animateur a un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire, il doit savoir mener à bien un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

Auprès des enfants :

- il est garant de la sécurité physique et affective des enfants
- il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes
- il sait accepter le refus, solliciter sans forcer
- il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas
- il doit permettre à l'enfant de s'éveiller au travers de différents supports d'animation
- il sait adapter les activités à l'âge de l'enfant
- il gère complètement son activité de la préparation au rangement
- il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière
- il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours du TAP
- il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités
- il rappelle les conduites à tenir face aux événements climatiques et aux recommandations sanitaires
- il gère le groupe en collaboration avec l'intervenant/bénévole

Il doit aussi :

- respecter ses horaires de travail
- être responsable des actions qu'il mène
- respecter ses collègues
- savoir travailler en équipe, s'exprimer et écouter l'autre
- participer aux réunions de coordination
- savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur son action
- respecter le travail de l'autre
- savoir prendre des initiatives dans son travail
- ranger ses activités
- respecter le matériel qui lui est confié



1.6. le rôle spécifique de l'encadrant

A ce titre, il doit :

- Vérifier les fiches administratives appelés plus communément fiches sanitaires
- Prendre connaissance de toute remarque concernant les problèmes éventuels des enfants (allergie,...)
- Pratiquer les petits soins usuels à l'aide de la trousse de secours
- Faire le lien direct avec l'équipe sur les informations concernant l'enfant

1.7. le rôle des intervenants/bénévoles

- il gère son activité de la préparation au rangement en collaboration avec l'animateur
- il apporte aux enfants ses savoir-faire
- il fait part à la coordinatrice des problèmes survenus au cours du TAP
- il fait part de son indisponibilité à la coordinatrice

2. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- l'accès à l'autonomie
- la prise de responsabilités
- l'accès à la culture
- favoriser l'expression, le langage
- être un citoyen
- le dialogue et la concertation
- le respect des individus
- le vivre ensemble
- le respect des consignes
- la découverte du corps, du monde, de la nature
- l'éducation à l'environnement
- la créativité et l'imaginaire



3. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LE FONCTIONNEMENT

3.1. les locaux

- la salle du périscolaire
- la salle informatique
- les salles de classe
- la cour extérieure
- les terrains de sport
- la forêt
- la bibliothèque

3.2. Descriptif des activités (non exhaustif)

L'atelier « SPORT »

Des discussions et des activités sportives autour du football, de la pétanque, de la course à pied et des sports de raquettes.

Apprendre à s'écouter, à jouer ensemble et à respecter les règles du sport.

L'atelier « MOTRICITE »

Réaliser des actions « acrobatiques » mettant en jeu l'équilibre à travers des manipulations (assiettes, balles, cerceaux,...) et jonglages

Coordonner et enchaîner des actions motrices simples pour atteindre un but donné.

S'orienter dans un espace de jeu en prenant en compte les limites et les interdits

Apprendre à jouer et à se déplacer dans l'espace.

L'atelier « TEMPS LIBRE »

Offrir à l'enfant un lieu d'accueil agréable favorisant ses besoins et ses envies.

Les animateurs pourront proposer des activités telles que l'atelier bibliothèque ou jeux collectifs

C'est aussi donner à l'enfant la possibilité de ne rien faire.

L'atelier « PHOTO »

Utiliser un appareil photo

Découvrir et manipuler

Jouer à transformer des photos

Possibilité de faire des montages photos.



L'atelier « JEUX DE SOCIETE»

Fabriquer, créer, découvrir de nouveaux jeux de société, favoriser l'envie de jouer.

L'atelier « BIBLIOTHEQUE»

Favoriser l'imagination, la créativité, l'envie de lire et la discussion.

L'atelier « CUISINE»

Offrir à l'enfant un moment agréable en menant un projet « de la terre à la table »

Comme par exemple :

- du blé à la fabrication du pain
- du ramassage de pommes au pressage de jus

Participation à la semaine du goût

L'atelier « PEINTURE»

Permettre l'ouverture d'esprit et la curiosité en les amenant à s'investir, se questionner, s'intéresser, découvrir, manipuler, imaginer, créer autour de la réalisation d'une fresque sous le préau ou dans les halls de classe.

Ce projet s'effectuera sur le long terme.

L'atelier « ARTS PLASTIQUES/ CREATIFS»

Différentes pratiques sont possibles :

- Moulage sculpture
- Dessin
- Création d'objets
- Photographie
- Empreintes
- .../...

C'est pour la plupart des enfants le moyen d'acquérir de nouvelles techniques, de créer individuellement et ensemble, de partager des moments de liberté au sein desquels, leur sensibilité, leur imaginaire peuvent s'exprimer.

L'atelier « LAND ART»

C'est avant tout, un concept artistique en harmonie avec le monde naturel

Création avec des matières et les éléments de la nature

Jouer à l'imaginaire de l'enfant tout lui faisant découvrir l'environnement.



L'atelier « RECONNAISSANCE DES ARBRES/ CHAMPIGNONS»

Eveiller leur curiosité en leur apportant des connaissances sur le fonctionnement naturel des arbres et des champignons.

L'atelier « EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT»

Faire prendre conscience aux enfants que des petits gestes permettent de respecter la nature et l'environnement qui les entoure.

Participation à la fête de la nature qui se déroule généralement en mai.

L'atelier « JARDINAGE»

Au fil des saisons, des activités en lien avec le potager, les fleurs et la petite faune utile à la vie du potager.

Connaissance et des découvertes des éléments de la nature

L'atelier « LECTURE DE PAYSAGE»

Connaissance des villages par l'observation du paysage à travers des discussions et du dessin.

Les activités telles que des balades nature pourront être réalisées afin d'apporter une meilleure connaissance du milieu dans lequel ils vivent.

L'atelier « CITOYENNETE/CONNAISSANCE DU VILLAGE»

Apporter aux enfants une réflexion sur la vie d'autrefois à travers des activités qui leur permettent de connaître mieux leur village.

Connaissance des personnes célèbres du village.

Découverte du village à partir de rallyes photos par exemple.

L'atelier « VANNERIE»

Découverte des techniques de vannerie et fabrication d'un objet.

L'atelier « MULTIMEDIA»

Participation des enfants aux différents supports médiatiques du village (site internet, bulletin municipal) ce qui leur permettra d'avoir un lieu d'expression : dessins, article, photo, reportage...

4. EVALUATION

Lors de temps de réunion prévus à cet effet, l'équipe se réunit pour effectuer une évaluation sur le plan collectif et individuel afin de mesurer si les objectifs ont été atteints et de constater l'écart entre le « réalisé et le prévu ». Il est également nécessaire de faire une synthèse des actions menées.

